

## Garantie Loyers Impayés

**100% du loyer, même si votre locataire est défaillant**



## Pouvoir compter sur des revenus locatifs réguliers

En tant que propriétaire d'un appartement destiné à la location, d'une maison ou d'un immeuble locatif, vous voulez être sûr de pouvoir compter sur des revenus locatifs réguliers.

A l'écoute des attentes des propriétaires bailleurs, Domicim vous propose la garantie contre les loyers impayés. Il s'agit de la meilleure couverture disponible sur le marché. Prestation accessoire du contrat de gérance, la Garantie Loyers Impayés de Domicim sécurise vos revenus locatifs.

### Un service exclusif et novateur

Exclusivement réservé à nos clients propriétaires bailleurs d'un ou de plusieurs logements.

Unique en Suisse !

### Comment fonctionne la garantie Domicim

Nous nous engageons, en cas de défaillance du locataire, à régler, pour lui, les loyers, charges et divers contractuels jusqu'à son départ des lieux.

La Garantie Loyers Impayés ne vous impose ni franchise, ni participation. Vous percevez votre indemnisation sur votre compte de gérance dès le premier mois impayé, puis mensuellement jusqu'à la sortie du locataire. Vous bénéficiez également de la prise en charge des frais de procédure, à l'exception de ceux découlant d'une éventuelle expulsion.

Afin de garantir la remise en état du logement au départ du locataire, vous disposez de la garantie de loyer prévue par le bail, notamment du Passe Location.

### Un coût minime, pour des revenus sécurisés

La Garantie Loyers Impayés fait partie des frais d'exploitation de votre immeuble ou de votre logement et est ainsi fiscalement déductible. Facturée distinctement des honoraires de gérance, elle coûte 2.5% hors taxes des montants encaissés (loyers, charges et divers contractuels).



## 100% des loyers, charges, taxes et indemnités d'occupation couverts jusqu'au départ du locataire